

MAIRIE D'ORTHEZ

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

**Présents :** M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir :** Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), BAYLE-LASSERRE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), Mmes FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. CONEJERO (pouvoir à Mme MUSEL)

**Secrétaire de séance :** Mme ROUSSET-GOMEZ

---

**23 - 101 - DÉCISION MODIFICATIVE 1 - BUDGET ANNEXE CAMPING DE LA COMMUNE D'ORTHEZ/SAINTE-SUZANNE**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à quelques réajustements budgétaires concernant le budget annexe camping de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne.

La décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement :

- + 1 500 € en dépenses pour la section de fonctionnement
- + 1 500 € en recettes pour la section de fonctionnement

Il s'agit essentiellement des charges de gestion courantes d'entretien des terrains pour 1 000 € et des frais d'annonces pour 500 €.

Ces dépenses sont financées par une subvention de fonctionnement du budget principal de + 1 500 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 29 voix pour – 4 abstentions (M. CONEJERO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, M. MELIANDE, approuve la décision modificative n°1 du budget annexe camping de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 26 septembre 2023  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**



Publiée le